

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 1808

présenté par
M. Houlié, rapporteur thématique et M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 35

I. – À l’alinéa 2, substituer au mot :

« étrangère »

les mots :

« établie à l’étranger ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 9 et 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.